

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2019

RELATIF À LA LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ET À L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE - (N° 2454)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 1180

présenté par

M. Mathiasin, M. Pahun, Mme Essayan, Mme Lasserre, M. Loiseau, Mme Luquet, M. Millienne, M. Wasserman, M. Balanant, Mme Bannier, M. Barrot, M. Baudu, Mme Benin, M. Berta, M. Bolo, M. Bourlanges, M. Bru, M. Cubertafon, Mme de Sarnez, Mme de Vaucouleurs, Mme Deprez-Audebert, M. Duvergé, Mme El Haïry, Mme Elimas, M. Fanget, Mme Florennes, M. Fuchs, M. Garcia, M. Hammouche, M. Isaac-Sibille, Mme Jacquier-Laforge, M. Joncour, M. Lagleize, M. Lainé, M. Laqhila, M. Latombe, M. Mattei, Mme Mette, M. Michel-Kleisbauer, M. Mignola, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, M. Turquois et Mme Vichnievsky

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 2, après le mot :

« dangereuses »,

insérer les mots :

« et de métaux rares ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 1^{er} définit des modalités d'information des consommateurs par tout vendeur de produit ou prestataire de service sur les caractéristiques environnementales des produits proposés à la vente, afin d'harmoniser les mentions employées et les conditions d'affichage, de simplifier l'acte d'achat pour les consommateurs et de renforcer la crédibilité des informations environnementales.

Cette mesure pourrait viser la présence de métaux précieux ou de terres rares, en particulier dans les téléphones. Cette information est en effet très importante puisque l'extraction de ces matériaux peut se révéler extrêmement polluante. Par ailleurs, ces composants peuvent être toxiques.

Le présent amendement relaie la proposition de loi de l'école élémentaire Cora Mayéko de Baie-Mahault en Guadeloupe qui a remporté en 2019 la 23^{ème} édition du Parlement des enfants visant à diminuer l'empreinte environnementale du numérique en alertant sur l'impact de celui-ci sur les émissions de gaz à effet de serre ainsi que sur l'épuisement des ressources naturelles.